

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS

SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2008

MANAGEMENT DES ORGANISATIONS
ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE

Éléments de corrigé n° 8MGT06C

1 - Caractérissez l'organisation «Andros» : type, statut juridique, taille, secteur d'activité, ressources, et précisez ses finalités (5 points).

Type : entreprise. Taille : grande entreprise ≥ 500 salariés (classification française), ≥ 250 salariés (classification européenne) «800 salariés à Biars dont 100 cadres». Statut juridique : on peut supposer que l'entreprise est de forme sociétaire. Secteur d'activité : secondaire (industriel, agroalimentaire).

Ressources humaines : 800 sur Biars + personnels issus des entreprises rachetées. Ressources matérielles : diverses usines sur le territoire français. Ressources financières : on peut supposer que le CA est important, que l'entreprise est peu endettée et qu'elle réalise des bénéfices importants dont une partie est conservée en autofinancement puisqu'elle rachète des entreprises. Finalités : satisfaire les besoins des clients, créer de la richesse et réaliser des bénéfices, assurer sa pérennité.

2 - Identifiez les parties prenantes au conflit généré par les décisions de la SNCF et montrez que les intérêts des parties prenantes sont divergents (5 points).

Parties prenantes : tous les acteurs qui ont un intérêt dans l'activité de l'organisation.

Parties prenantes au conflit : clients de la SNCF (voyageurs, et entreprises comme Andros (fret)), Etat, SNCF, collectivités locales.

Intérêts des clients : bénéficier d'un moyen de transport, régulier et pratique. Intérêts de l'Etat : réduire ses dépenses (Etat éponge les déficits des entreprises publiques). Intérêts de la SNCF : réduire ses coûts même si elle a une mission de service public. Intérêts de la commune : satisfaire les besoins collectifs des usagers donc maintenir les services publics, aider les entreprises à se maintenir et à se développer (source de ressources financières pour la population (salaires) et la commune (taxes), protection de l'environnement).

3 - Identifiez et analysez le problème de management rencontré par Andros (4 points).

Andros rencontre un problème de logistique aussi bien dans la sécurisation de la gestion des flux entrants dans l'entreprise (matières premières, fruits) que dans la distribution des produits finis (confitures). Ses approvisionnements et sa distribution de produits finis sont actuellement assurés par la SNCF.

Causes : la SNCF veut fermer la ligne de Biars. Conséquences : envisager un autre système d'approvisionnement et de distribution. Deux possibilités : faire ou faire faire (étude de coûts).

Envisager de déplacer son site de production, dans une autre zone géographique toujours desservie par la SNCF (plusieurs usines sur le territoire français).

4 - En quoi les décisions de la SNCF limitent-elles le pouvoir managérial d'Andros ? (6 points)

Les décisions de la SNCF engendrent des relations conflictuelles avec Andros : les dirigeants d'Andros devront intégrer la fermeture de la desserte dans leur stratégie globale. Leur marge de manœuvre est limitée par la recherche de la rentabilité du transporteur. Les décisions de la SNCF sont-elles-mêmes liées aux intérêts de l'Etat et aux collectivités territoriales qui sont en demande de liaisons TGV.